

Committee on the Application of Standards

CAN/PV Outcome GS

Commission de l'application des normes

14.06.23

Comisión de Aplicación de Normas

111th Session, Geneva, 2023

111^e session, Genève, 2023111.^a reunión, Ginebra, 2023

Warning: this document is a draft and may contain omissions or errors. It is made available solely for the purpose of verification and correction. Persons referred to in this document are not to be regarded as bound by statements attributed to them. The ILO declines all responsibility for any errors or omissions which this document may contain, or for any use which may be made of it by third parties.

Avertissement: ce document est un projet, qui peut comporter des omissions ou des erreurs et n'est rendu public qu'à des fins de vérification et de rectification. Les mentions contenues dans ce document provisoire n'engagent pas les personnes dont les propos sont rapportés. La responsabilité du BIT ne saurait être engagée à raison des éventuelles erreurs et omissions entachant ce document, ou de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers.

Advertencia: el presente documento es un proyecto y puede contener omisiones o errores. Solo se publica a efectos de comprobación y rectificación. Las declaraciones que se atribuyen en el presente documento provisional a las personas citadas en él no comprometen su responsabilidad. La OIT queda exenta de toda responsabilidad respecto de cualquier error u omisión que pudiera figurar en el presente documento o que pudiera derivarse del uso del documento por terceros.

21st sitting, 14 June 2023, 5.30 p.m. (cont.)**21^e séance, 14 juin 2023, 17 h 30 (suite)****21.^a sesión, 14 de junio de 2023, 17.30 horas (cont.)**

Chairperson: H.E. Ambassador Hashmi

Président: S. E. l'Ambassadeur Monsieur Hashmi

Presidente: Excmo. Sr. Embajador Hashmi

Adoption of the outcome of the discussion of the General Survey**Adoption du résultat de la discussion sur l'Étude d'ensemble****Adopción del resultado de la discusión del Estudio General**

Chairperson – We now have the second item on the agenda, and that is the discussion and adoption of the outcome of the discussion of the General Survey entitled *Achieving gender equality at work*. This document was published on the web page of the Committee yesterday morning. I now invite Mr Mackay, Employer Vice-Chairperson, to address the Committee on this outcome. Mr Mackay, you have the floor.

Employer members – The discussion on the General Survey on gender equality was a very good discussion, it brought together a lot of the views and diverse views of the constituents of this Committee in a way, which I think is reflected very well and very comprehensively in the report. I think it is going to be a document that will serve, not just as a record of our discussion, but as a platform, or a guideline towards undertaking and focusing on a number of issues of importance to everybody. The gender equity is a particularly important issue across the world, and this I think will help reinforce the debate. It will serve as a tool for countries employers and workers alike and I commend the report to the Committee.

Membres travailleurs – Nous nous réjouissons de pouvoir adopter des conclusions fortes qui ont tenu compte de la discussion riche que nous avons menée. Il ne pouvait en aller autrement avec une thématique aussi fondamentale que celle de cette année. L'égalité des genres est en effet au cœur du mandat de l'OIT, au cœur de la promotion et de la réalisation de la justice sociale et du travail décent.

L'Étude d'ensemble nous a permis non seulement de mettre en avant les progrès réalisés dans certains pays, mais également de prendre pleinement conscience de la situation précaire de nombreuses femmes dans de nombreux pays. Nous ne pouvons nier que nous faisons face encore aujourd'hui à de nombreux et gigantesques défis pour atteindre cette égalité des genres.

Les femmes sont en effet encore confrontées à des désavantages significatifs dans le monde du travail. Désavantages qui, bien souvent, se cumulent. Elles sont aussi confrontées à des formes de discrimination moins visibles, comme les discriminations indirectes et intersectionnelles.

La proportion de femmes dans l'économie informelle, dans des secteurs spécifiques et dans des modes d'occupation ou selon des modalités d'emplois précaires, est souvent plus

élevée. Ces secteurs ou ces modes d'occupation présentent de nombreuses carences en termes de couverture par la protection sociale et se caractérisent bien souvent par des rémunérations bien moins élevées qui pénalisent durement les femmes dans tous les aspects de leur vie.

Les dynamiques persistantes de ségrégation professionnelle sont également mises en avant dans nos conclusions. Ces dynamiques sont causées par des perceptions sociétales répandues au sujet de la distribution des rôles entre hommes et femmes et de la répartition inégale des responsabilités familiales. Il faut combattre ces perceptions dépassées et rééquilibrer la répartition inégale des rôles.

Nous avons également longuement abordé les discriminations spécifiques et persistantes auxquelles doivent faire face les mères. La protection de la maternité est fondamentale si l'on souhaite atteindre l'égalité des genres. L'adoption de mesures offrant une protection complète de la maternité, en particulier les soins médicaux maternels, les mesures de santé et sécurité, le congé de maternité et les allocations qui y sont liées sont d'une importance cruciale.

La commission d'experts avait constaté qu'imposer un financement direct et total ou partiel de ces mesures par les employeurs pouvait en pratique mener à des discriminations au détriment des femmes.

Si un employeur soucieux de développer une entreprise durable devrait idéalement veiller à ce que son entreprise respecte pleinement les obligations de non-discrimination, nos conclusions appellent les États Membres à évoluer progressivement vers des systèmes de sécurité sociale qui reposent sur des contributions ou des mécanismes de financement mixte. Ces mécanismes devront nécessairement être basés sur les principes de financement collectif, de solidarité et de partage des risques. De tels systèmes ne peuvent fonctionner que si les

employeurs s'engagent pleinement à garantir une contribution à leur juste part, sans chercher constamment à réduire leurs cotisations.

L'égalité des genres ne tombera pas du ciel. Elle nécessite des engagements et des investissements. Les États Membres doivent veiller à investir dans des services et des infrastructures de soins de qualité qui permettront d'assurer un partage plus égalitaire des responsabilités familiales, aussi bien au sein des familles qu'entre les familles et l'État.

Le potentiel des économies digitales et vertes pour la promotion de l'égalité des genres ne peut être sous-estimé. Elles présentent des opportunités d'emploi pour les femmes.

Les nombreux défis que je viens de rappeler nous demandent de redoubler d'efforts et d'adopter des approches nouvelles pour y faire face. Il s'agit d'une responsabilité partagée. Aussi bien les États Membres que les partenaires sociaux doivent s'assurer que les politiques et les mesures visant à l'égalité des genres soient effectivement appliquées sur le lieu de travail. Ils doivent aussi activement promouvoir les changements sociétaux profonds nécessaires. Ce n'est que par l'intermédiaire d'un dialogue social tripartite fort, au sein duquel les femmes sont pleinement représentées, que l'égalité des genres pourra être réalisée.

Le rôle de premier plan de notre belle Organisation n'est pas à sous-estimer pour réaliser cet objectif. Nous rappelons d'ailleurs dans nos conclusions l'importance que représente l'assistance technique fournie par l'OIT en la matière.

Les activités de recherche de l'OIT sont également fondamentales. Elles permettront notamment de développer des lignes directrices plus précises qui pourront guider les États Membres dans le développement de politiques et de mesures efficaces en vue de tendre enfin vers l'égalité des genres.

Nos conclusions s'achèvent par un appel à l'ensemble des États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à envisager la ratification des conventions examinées dans le cadre de l'Étude

d'ensemble. C'est un message on ne peut plus clair et nous espérons qu'il sera entendu et suivi d'effets dans de nombreux États Membres. Ratifions les conventions n^{os} 111, 156 et 183.

Ajoutons à cela que les États Membres qui souhaitent pleinement s'attaquer aux inégalités de genre peuvent envisager la ratification d'autres conventions. Nous avons vu que de nombreuses autres conventions peuvent également contribuer à la réalisation de l'égalité des genres. Ratifions également toutes ces conventions.

Nous demandons dès lors à l'OIT de donner suite à ces conclusions et de continuer à déployer tous ses efforts pour assurer la promotion de la ratification de toutes les conventions pertinentes pour atteindre l'égalité des genres dans le monde du travail.

Chairperson – I now invite the Government members of the Committee who wish to present or propose amendments to ask for the floor by raising their country plate. If the proposed amendments are substantial and approved, I would kindly request the delegate concerned to submit a copy to the secretariat to ensure the consistency of the final text.

Are there any requests for the floor? I see none.

I consider that the document containing the outcome of the discussion of the General Survey is approved.

(The Outcome of the General Survey is adopted.)

Last, but not least, for your information, the verbatim PV.22, concerning El Salvador on the Tripartite Consultation (International Labour Standards) Convention, 1976 (No. 144), is available on the Committee's web page.

PV.23 concerning Guinea-Bissau on the Minimum Wage-Fixing Machinery Convention, 1928 (No. 26) and PV.24 concerning Nepal on the Worst Forms of Child Labour Convention, 1999 (No. 182), will be available soon on the Committee's web page.

The Committee members may submit amendments to their own statements appearing in these verbatim PVs to the Committee's secretariat by Thursday, 15 June at 10 a.m.

We will meet again tomorrow morning at 10 a.m. for the adoption of conclusions of individual cases 12–24, as well as the adoption of the General Report of the Committee that has been published on the web page already.

For your information, the adoption of our Report by the Plenary of the Conference will take place on Friday, 16 June, in the afternoon. The delegates who wish to take the floor to address the Plenary of the Conference are invited to send an email to the Committee's mail box (canilo.org). Thank you and have a good evening. This sitting is closed.

The sitting closed at 5.40 p.m.

La séance est levée à 17 h 40.

Se levantó la sesión a las 17.40 horas.